

PRAXY DEVELOPPEMENT

Site de Saint-Pourçain-sur-Sioule (03)

Étude des BREFs transversaux



Prévoir
le risque
Réduire
l'imprévu

Sommaire

1	Objet du document	3
2	Système de refroidissement industriels (ICS).....	3
3	Aspects économiques et effets multi-milieux	3
4	Emissions dues au stockage (EFS).....	4
5	Efficacité énergétique (ENE).....	4
6	Principe de surveillance (MON).....	5

Étude des BREFs transversaux

1 OBJET DU DOCUMENT

Ce document étudie les BREFS Transversaux suivants :

- Systèmes de refroidissement industriels (ICS)
- Aspects économiques et effets multi-milieux (ECM)
- Émissions dues au stockage (EFS)
- Efficacité énergétique (ENE)
- Principes de surveillance (MON)

2 SYSTEME DE REFROIDISSEMENT INDUSTRIELS (ICS)

Le BREF « Système de refroidissement industriels » vise les systèmes destinés à extraire le trop plein de chaleur d'un fluide par échange calorique avec de l'eau ou de l'air, de manière à abaisser la température de ce fluide à la température ambiante.

Ces systèmes regroupent des installations de refroidissement direct ou indirect, ouverts ou fermés tel que les groupes frigorifiques, les tours aéroréfrigérantes, les échangeurs à plaques, les refroidisseurs à air, etc...

Ainsi, aucun système de refroidissement spécifique n'est mis en œuvre dans le process du projet CELOSIA.

3 ASPECTS ECONOMIQUES ET EFFETS MULTI-MILIEUX

Le BREF Transversal intitulé « Aspect économique et effets multi-milieux » constitue une aide aux groupes de travail chargés d'élaborer ou réviser les documents BREF, mais aussi les rédacteurs d'autorisations, lorsqu'ils doivent prendre en compte les conflits entre plusieurs effets environnementaux contradictoires, et les aspects économiques, ce qui peut survenir :

- soit lors du choix des MTD devant figurer dans un BREF
- soit lors de la comparaison de différentes options de réduction de la pollution pour un site individuel au niveau local.

Ce BREF n'est donc pas destiné aux exploitants d'installations classées.

4 EMISSIONS DUES AU STOCKAGE (EFS)

Le BREF EFS décrit d'une part toute la documentation à rédiger ainsi que toutes les recommandations techniques concernant le stockage (conception des réservoirs, bâtiments de stockage, ...), le transport et la manipulation des liquides, gaz liquéfiés et matières solides, indépendamment du secteur concerné ou de la branche industrielle considérée.

Ce BREF traite des émissions dans l'air, dans le sol et dans l'eau, mais s'intéresse plus particulièrement aux émissions dans l'air. Les impacts liés à l'énergie et au bruit sont également abordés, mais de façon moins détaillée.

A noter que le stockage et la manipulation des gaz liquéfiés entrent également dans le champ d'application du présent document. Ils sont décrits dans la section consacrée aux liquides, des techniques similaires étant appliquées.

Les seuls produits liquides stockés sur le site sont le GNR et l'AdBlue stocké dans la cuve de 5 m³ avec paroi double peau.

Les produits solides sont stockés en intérieur dans les halls de manière à réduire les émissions de poussières dans l'air. En outre le procédé de fabrication est équipé de dépoussiéreurs situés sur les opérations jugés comme émettrices de poussières.

En conclusion le stockage et l'entreposage, le transport et la manutention des solides et liquides réalisés sur l'installation sont en accord avec les recommandations énoncées par le BREF EFS.

5 EFFICACITE ENERGETIQUE (ENE)

Les MTD relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie sont répertoriées dans le BREF ENE « Efficacité énergétique ». Ce BREF se décompose en deux parties :

- une première partie qui porte sur les recommandations au niveau de l'installation dans sa globalité,
- une seconde partie qui est orientée, plus précisément, sur les systèmes, les procédés, les équipements et les activités qui consomment de l'énergie.

Les MTD relatives aux rubriques intègrent les conclusions de cette BREF ENE, c'est le cas notamment des MTD de la rubrique 3532, la BREF WT au travers du chapitre IX de l'annexe 3.1. Un plan d'efficacité énergétique sera donc établi sur le site. Il permettra :

- de définir et de calculer la consommation d'énergie spécifique à ses activités de traitement de déchets ainsi que d'identifier les caractéristiques de l'installation qui ont une influence sur l'efficacité énergétique qui doivent faire l'objet de procédures de suivi ;
- de déterminer des indicateurs de performance annuelle ;
- de prévoir des objectifs d'amélioration périodique.

Étude des BREFs transversaux

Un bilan énergétique sera réalisé tous les ans, en effet dans le cadre de la triple certification ISO 9001-14001-45001, les consommations des différentes énergies sont suivies systématiquement avec un objectif d'analyse et de réduction.

D'autre part, le site n'utilisera pas de procédé thermique, il n'y aura pas de production de chaleur dans la zone d'activité et la consommation sera uniquement électrique, le site n'aura pas une consommation remarquable pour un industriel.

En conclusion le fonctionnement de l'installation sera en accord avec les recommandations énoncées par le BREF ENE.

6 PRINCIPE DE SURVEILLANCE (MON)

Dans le cadre de la surveillance de l'environnement, la référence est le document sur les principes généraux de surveillance, BREF MON. Ce document précise les conditions de maîtrise du système de surveillance et de mesurage, conformément aux normes applicables : instructions, traçabilité, techniques utilisées...

A noter qu'il existe trois principaux types de surveillance industrielle :

- la surveillance des émissions : surveillance des émissions à la source, c'est-à-dire la surveillance des rejets à l'environnement à partir de l'installation.
- la surveillance du procédé : surveillance des paramètres physiques et chimiques, (pression, température, débit...) afin de confirmer, en utilisant des techniques d'optimisation et de contrôle de procédé, que les performances de l'installation respectent la plage considérée comme appropriée pour son bon fonctionnement.
- la surveillance de l'impact : surveillance des niveaux de polluants aux environs de l'installation et de sa zone d'influence et de l'effet sur les écosystèmes.

Les moyens de surveillance qui seront mis en place relèvent d'un caractère réglementaire, ils sont résumés dans le tableau suivant :

Émissions	Type de suivi
Effluents aqueux	Suivi mensuel de la qualité des eaux
Déchets	Suivi interne via le registre des déchets
Bruit	Suivi réglementaire selon l'arrêté préfectoral du site
Énergie	Suivi de la consommation des procédés

Étude des BREFs transversaux

En conclusion le fonctionnement de l'installation sera en accord avec les recommandations énoncées par le BREF MON.



analyse et maîtrise des risques industriels

Stephan PRETTO

07 85 70 38 75

Stephan.pretto@amarisk.fr

Jean DREYFUS

06 30 10 19 24

jean.dreyfus@amarisk.fr



**Prévoir
le risque**

**Réduire
l'imprévu**